

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Égalité, Fraternité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE ROMANS**

SEANCE DU 18 JUIN 2024

**Délibération n° DELI2024\_045**

Le nombre de conseillers en exercice est de 39

Présents : 26

Procurations : 7

Absents : 6

Le mardi 18 juin 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal, convoqué à domicile et par écrit le 12 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire.

**Présents :**

Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Etienne-Paul PETIT, Florence MAIRE, Nadia OUTREQUIN, Jean-Paul CROUZET, Raphaëlle DESGRAND, Jérémy BEDOUIN, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, Christine MANCA, David ROBERT, Thibaud THUMY, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Philippine GAULT, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Alain VILLARD, Isabelle PAGANI, Yasmina BOYADJIAN, Valentin ROBERT

**Procurations :**

Nathalie BROSE à Philippe LABADENS, Damien GOT à Jean-Paul CROUZET, Jeanine TACHDJIAN à Nadia OUTREQUIN, Berthe FACCHINETTI à Marie-Claude FOULHOUX, Alexandre CORTOT à Florence MAIRE, Thomas HURIEZ à Joseph GUINARD, Amèle BOUALOUANI à Isabelle PAGANI

**Absents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Amanda CLOUZEAU, Anthony COURBON, Elise REY-JACQUOT, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI

**Secrétaire de séance :** Thibaud THUMY

**Objet :** Budget annexe habitat dégradé : compte administratif 2023

**Rapporteur :** Philippine GAULT

## Séance du 18 juin 2024

**Service** : Direction commune des finances

**Délibération n°** DELI2024\_045

**Commission** : Administration et finances

**Objet** : Budget annexe habitat dégradé : compte administratif 2023

**Rapporteur** : Philippine GAULT

Vu les articles L2121-29 et L1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Il est exposé au conseil municipal :

Pour mémoire, le budget annexe a été créé par délibération en date du 15 novembre 2022 pour isoler les opérations visant à la résorption de l'habitat dégradé du centre ancien. Le budget annexe « habitat dégradé » retrace les écritures comptables associées aux opérations d'achat – réhabilitation- revente et est assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Le premier budget primitif rattaché à ce budget annexe a été voté lors de la séance du 23 mars 2023.

Il s'agit d'un budget de gestion de stocks : acquisitions et viabilisations se comptabilisent en fonctionnement.

Le compte administratif 2023 se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	1 374 921,76	-
Dépenses 2023	- 852 176,97	- 837 393,97
Résultat 2023	522 744,79	- 837 393,97
Résultat reporté 2022		
Résultat cumulé 2023	522 744,79	- 837 393,97

### Dépenses de fonctionnement :

Les réalisations budgétaires 2023 concernent le transfert des parcelles déjà acquises par le budget principal par cession au budget annexe à hauteur du prix d'acquisition et des frais d'études et travaux pour avoir le coût complet des opérations réalisées. Dans le cas présent, il s'agit de du bâtiment Jacquemart Nord pour 162 k€ et du bâtiment 19-21 rue de l'Armillerie pour 674 k€.

Chapitre	CA 2023
011 - Charges à caractère général	852 176,97 €
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>852 176,97 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>852 176,97 €</b>

### Recettes de fonctionnement :

La recette réelle correspond au versement d'une subvention de l'Etat au titre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour la réhabilitation du bâtiment de l'Armillerie pour un montant de 537 k€.

Les recettes d'ordre correspondent aux dépenses d'acquisitions foncières et d'aménagement des terrains sus mentionnées retracées en fonctionnement puis basculées en investissement sous forme d'écriture de stock.

Chapitre	CA 2023
74 - Dotations et participations	537 527,79 €
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>537 527,79 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	837 393,97 €
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>837 393,97 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 374 921,76 €</b>

La section d'investissement retrace essentiellement des opérations d'ordre pour valoriser le stock de bâtiment à remettre sur le marché.

Avant de procéder au vote, Madame Marie-Hélène THORAVAL quitte la salle du conseil. Le Conseil municipal est sous la présidence de Philippe LABADENS.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe habitat dégradé dont les montants sont conformes au compte de gestion 2023.

La délibération est adoptée à la majorité par :

- 29 voix pour
- 4 voix contre

Marie-Hélène THORAVAL  
Maire de Romans-sur-Isère



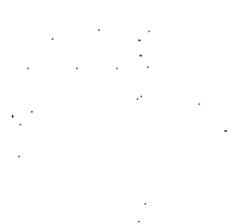
Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le



ID : 026-212602817-20240626-DELI2024\_045-DE



Signature

Date

Page

1